



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Indonesie

Question écrite n° 48185

Texte de la question

M. Jean-Paul Durieux attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation au Timor oriental. Depuis son invasion par l'Indonesie en 1975, ce pays est le siège de massacres et d'exactions en tous genres : transfert de population, arrestations arbitraires, tortures, procès politiques... L'ONU a condamné à plusieurs reprises l'Indonesie au travers de résolutions de l'Assemblée générale, du conseil de sécurité ou de la commission des droits de l'homme exigeant le retrait des troupes indonesiennes et soutenant le droit du peuple à l'autodétermination. L'attribution récente du prix Nobel de la paix à José Ramos Horta et à Mgr Belo procède de la reconnaissance par la communauté internationale de leur volonté de trouver une solution juste et pacifique au conflit. Notre pays est resté étrangement indifférent à cette situation, n'accordant même pas à M. José Ramos Horta de réception officielle lors de son séjour à Paris en novembre dernier. Il lui demande de préciser la position de la France dans le conflit dramatique du Timor oriental et le rôle qu'elle entend jouer dans le sens d'une solution pacifique.

Texte de la réponse

Comme ses partenaires européens et comme la majorité de la communauté internationale, la France n'a jamais reconnu l'annexion du Timor-Oriental par l'Indonesie, en 1976. Considérant que ce différend ne peut se résoudre que par la voie du dialogue, elle s'efforce depuis lors, de contribuer, dans toute la mesure de ses moyens, à la recherche d'une solution juste et internationalement acceptable. C'est ainsi que la France soutient activement les négociations tripartites engagées entre l'Indonesie et le Portugal sous l'égide du secrétaire général des Nations unies. Bien que ces réunions, qui se sont tenues environ deux fois par an depuis 1992, n'aient pas jusqu'à présent donné de résultats vraiment significatifs, elles ont néanmoins permis de maintenir le contact entre les parties concernées. Le secrétaire général de l'organisation des Nations unies, M. Kofi Annan, a exprimé sa détermination à tenter de concilier les positions en présence et cette orientation s'est notamment traduite par la nomination d'un coordinateur, qui vient d'effectuer une première mission en Indonesie et au Timor-Oriental. L'action de la France s'inscrit également dans le cadre de l'Union européenne. La position commune sur le Timor-Oriental, adoptée le 26 juin 1996, indique que l'Union européenne a pour objectifs de contribuer à l'obtention par le dialogue d'une solution juste et internationalement acceptable, et d'améliorer la situation au Timor-Oriental en matière de respect des droits de l'Homme. Cette dernière préoccupation est rappelée de manière constante lors de la commission des droits de l'homme des Nations unies. Sur place, la France, en liaison avec les représentants des autres États membres, suit avec la plus grande attention l'évolution de la situation et effectue auprès des autorités indonesiennes toutes les démarches qui sont estimées nécessaires par le Conseil. S'agissant de M. Ramos-Horta, qui a séjourné à deux reprises en France au cours des derniers mois aux dates de son choix, des contacts lui ont été proposés au ministère des affaires étrangères mais il les a déclinés.

Données clés

Auteur : [M. Durieux Jean-Paul](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48185

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 février 1997, page 618

Réponse publiée le : 21 avril 1997, page 2040